

Procédure : Projet Personnel de Réussite Educative PPRE	
Définition	Ce programme consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. Il est également présenté à l'élève qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé.
Textes réglementaires	BO n°31 du 31 août 2006 BO n° 31 du 31 août 2005 Article L 122-1-1 au Code de l'Education inséré par la Loi d'Orientation et de programme pour l'avenir de l'école n° 2005-380 du 24 avril 2005 Décret n°2005-1013 du 24 août 2005
Repérage et diagnostic, quand ?	Liaison CM2-6 ^{ème} mais peut être étendu au cycle central Evaluation ou Conseil de classe Difficultés importantes en classe – repérer les élèves avec une marge de progression possible – Cela concernera un petit nombre d'élève dans un soucis d'efficacité.
Protocole à suivre	Pour chaque élève concerné, un document est rédigé par les enseignants, il précise la situation de l'élève, les objectifs de fin de cycle sur lesquels seront basés les bilans individuels, les objectifs à court terme liés à l'action d'aide identifiée, le descriptif de cette action ainsi que les indicateurs d'évaluation qui y sont associés, l'échéancier des aides et des bilans intermédiaires et, enfin, les points de vue de l'enfant et de sa famille .Ce document devra présenter l'ensemble des informations mentionnées ci-dessus .Conçu pour être lisible par tous, il est signé par l'élève et sa famille .L'équipe pédagogique y adjoint tout support de travail complémentaire qu'elle estime nécessaire.
Mise en œuvre locale et outils	Contact : Direction, enseignants et parents *Modèle : donné par l'Inspection Académique
Niveau et champ d'action du CPE	Participation à la réflexion sur la démarche de mise en place en collaboration avec le P.P organisation sur du temps hors classe Information des parents sur l'existence du PPRE
Moyens dont disposent le CPE et personnes concernées	Connaissance des lieux, des personnes, des partenaires. Vision globale de l'élève Enseignants, AED, SESSAD pour les établissements spécialisés (EREA, SEGPA...)
Limites du CPE	Difficulté d'obtenir l'adhésion de tous les partenaires (élève, enseignant, la famille...)
Conseils	Bien diffuser l'information auprès de l'équipe pédagogique Faire de la famille un réel partenaire Favoriser le travail d'équipe en démontrant l'intérêt pour chacun (marge de progression possible)
Enjeux éducatifs	
Par rapport aux élèves : Contribution à la réussite de l'élève Prévention de la difficulté scolaire Valorisation de l'engagement et l'effort fourni	Par rapport à la famille Collaboration, communication et implication - accompagnement des parents Application des lois. Egalité des chances
Par rapport aux partenaires éducatifs internes Collaboration et travail d'équipe. Investissement collectif et individuel autour d'un projet	Par rapports aux partenaires externes Partage et apport de compétences dans le cas des établissements spécialisés.